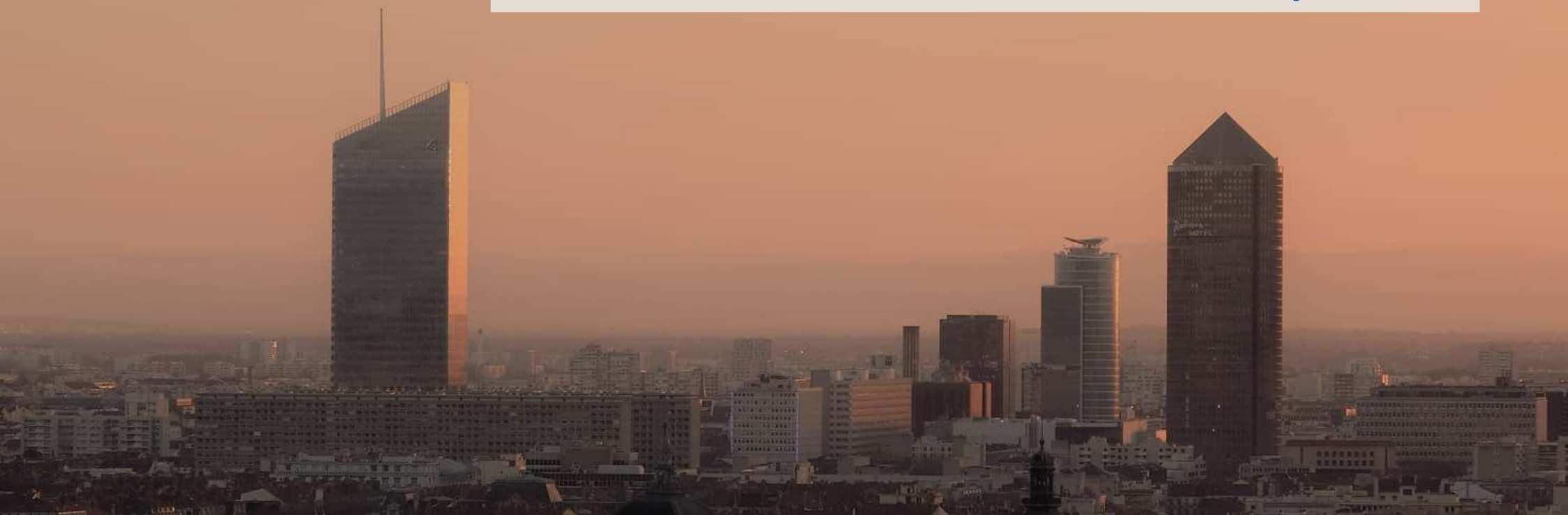




Zone à Faibles Émissions

Réunion d'information sur l'actualité ZFE

30 juin 2025



La ZFE est toujours en vigueur

Les ZFE : une loi nationale, une déclinaison locale

Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, Art. 86:

« L'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité est obligatoire avant le 31 décembre 2020 lorsque les normes de qualité de l'air [...] ne sont, au regard de critères définis par voie réglementaire, pas respectées de manière régulière sur le territoire de la commune [...]. »

Contexte: le projet de loi « Simplification de la vie économique »

> Un processus législatif long et complexe qui n'est pas terminé, la loi n'est pas promulguée

Processus législatif en cours et prochaines étapes

1. Entre juin et octobre 2024:

Examen puis adoption du projet de loi de simplification de la vie économique par le [Sénat](#).

2. Mars 2025:

Examen du projet de loi de simplification de la vie économique par une [Commission spéciale](#) (71 députés à la proportionnelle des groupes).

- À cette phase, possibilité de déposer des amendements pour faire évoluer le projet de loi
 - **2 amendements** portés par Les Républicains et le Rassemblement national, proposant de supprimer la ZFE.
 - Le 26 mars, la Commission spéciale vote en faveur de ces 2 amendements, qui sont intégrés au projet de loi.

3. Mai-juin 2025:

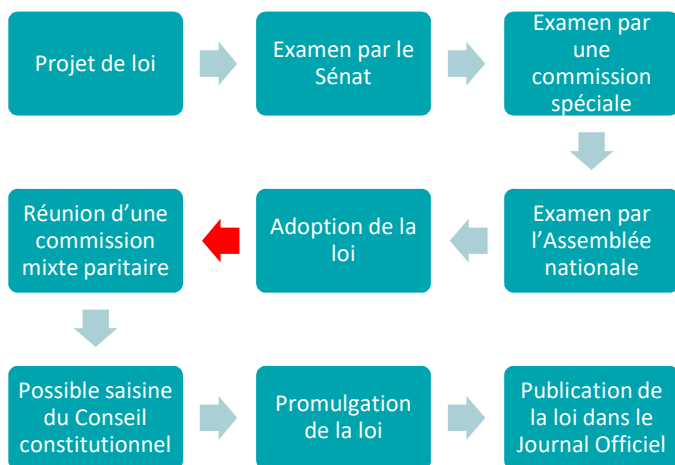
Le projet de loi passe ensuite à l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale:

Le 28 mai, les députés votent en faveur de l'amendement 15ter, qui supprime les ZFE.

Le 17 juin, les députés votent en faveur du projet de loi sur la simplification de la vie économique, qui inclue la suppression de la ZFE (275 voix contre 252). Le projet de loi est **adopté**.


Il reste les étapes suivantes :

- **A partir de septembre:** examen de la loi de simplification par une Commission mixte paritaire (7 députés + 7 sénateurs)
- **Au plus tard 1 mois après:** avis du [Conseil constitutionnel](#)
 - Le Conseil constitutionnel censurera peut-être la mesure de suppression des ZFE s'il estime qu'il s'agit d'un cavalier législatif (= mesure qui n'a pas de liens avec le reste de la loi de simplification)
 - **S'il y a censure, la mesure sur la ZFE est supprimée du projet de loi de simplification**
 - **S'il n'y a pas censure**, la mesure figurera dans le projet de loi de simplification, la loi est [promulguée](#) et [publiée](#) dans le Journal Officiel: **les ZFE sont définitivement supprimées en France.**



En attendant, la ZFE de la Métropole de Lyon est toujours en vigueur et son dispositif est maintenu: aides, dérogations, contrôle

Le dispositif d'aides de la Métropole - Professionnels

	100% GNV-GNL	100% électrique	100% hydrogène	
Poids Lourds > 3,5T Neuf et occasion	10 000 €	10 000 €	13 000 €	
Véhicules Utilitaires Légers < 3,5T Neuf et occasion	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Rétrofit Poids Lourds > 3,5T Véhicules Utilitaires Légers < 3,5T	6 000 € 3 000 €	6 000 € 3 000 €		
Vélo-cargo (2,3,4 roues)/remorque à assistance électrique Neuf et occasion		3 000 € (dans la limite de 60% du coût HT)		
Vélo-cargo (2,3,4 roues)/remorque mécanique Neuf et occasion				1 000 € (dans la limite de 60% du coût HT)

Un **dispositif métropolitain** cumulable avec **les aides de l'État** (prime au rétrofit) soumis aux critères suivants à cumuler :

- Personnes de droit privé entrant dans la catégorie **microentreprises**, de **PME** ou d'**associations**, indépendamment de leur forme juridique, justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale **sur le territoire de la Métropole de Lyon**
- **Moins de 250 salariés**
- Chiffre d'affaires annuel inférieur à **50 millions d'euros**
- **Code APE (Activité Principale Exercée)** figurant dans la liste du règlement des aides du 14 février 2025

Les aides de la Métropole de Lyon peuvent subventionner **jusqu'à 6 véhicules** pour les entreprises implantées dans l'une des 58 communes de la Métropole.

2 majorations possibles proposées en complément de ces aides :

+ 1000€ si mise au rebut d'un véhicule Crit'Air 3 ou plus pour l'achat d'un **VUL ou PL électrique, GNV/GNL ou hydrogène**

+ 1000€ si souscription à un **contrat de fourniture d'énergie verte** (gaz ou électricité)

Aides versées

PROFESSIONNELS	Nombre d'aides	Montants
2019	14	31 300€
2020	17	159 000€
2021	28	128 000€
2022	108	485 218€
2023	399	1 281 044 €
2024	1327	3 565 029 €
Janv-mai 2025	808	1 921 783€
total	2701	7 571 374€

Pour faire une demande d'aide à l'achat :
<https://www.toodego.com/zfe/>

Les dérogations octroyées

Professionnels



Pour faire une demande de dérogation :
<https://www.toodego.com/zfe/>

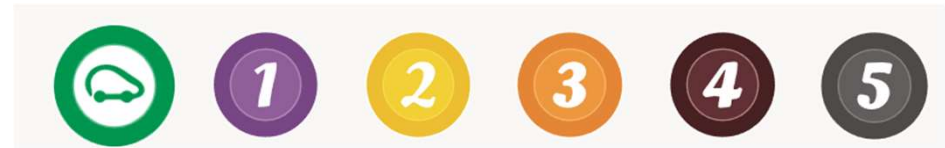
Type de dérogation	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2028
Délais de livraison	✓ 12 mois + renouvellement sur justificatif	✓
Approvisionnement marchés	✓ jusqu'au 31/12/2027, uniquement pour Crit'Air 3	✗
Approvisionnement circuits de proximité	✓ jusqu'au 31/12/2027, uniquement pour Crit'Air 3	✗
Petit rouleur (52 droits par an)	✓	✓
Véhicules spécifiques (Cam et Ctte) <i>Ben amo/ben/cit eau/fg td/beton/pte eng</i>	✓ - jusqu'au 31/12/2025 pour les Crit'Air 4, 5, NC - jusqu'au 31/12/2027 pour les Crit'Air 3	✗
Associations reconnues d'utilité publique / d'intérêt général	✓	✓
Amortissement Crit'Air 2	✗	✓

Dérogations de véhicules accordées	Professionnels				
	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Petit Rouleur			323	699	1 022
Délai de livraison					
Marchés et circuits courts			26	30	56
Camions-camionnettes (BEN AMO- BENNE- CIT EAU- FG TD- BETON- PTE ENG)	48	115	34	38	235

La ZFE est toujours en vigueur

- La vignette Crit'Air reste exigée sous peine d'amende, même si la ZFE venait à être supprimée. Elle reste requise lors des pics de pollution (interdiction des Crit'Air 3 et +) avec contrôle renforcé des polices.

<https://www.certificat-air.gouv.fr/>



- Prochaine réunion sur l'application de la décision nationale sur la réglementation ZFE et les modalités associées.